



**Délibération n°2024-116**

Date de la convocation : 25 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

**Objet : Approbation de la convention relative au fonctionnement de la fourrière animale du chenil de Birepoulet**

**Le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18h45**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois d'octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Mouscardès, salle du Quillier, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Thierry CALOONE, François CLAUDE, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie-Josée SIBERCHICOT, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT, Fabienne THUILLER

**Étaient excusés :** Guy BAUBION BROYE, Marie-Françoise LABORDE, Christian DAMIAN, Julien PEDELUCQ,

**Procurations :** Dominique DUPUY à Jean-François LATASTE, Christian FORTASSIER à Didier MOUSTIE, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Didier SAKELLARIDES à Jean-Marc LESCOUTE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Liliane MARBOEUF, Jean-Luc SEMACOY à François CLAUDE,

**Absents :** Estelle LEVI, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

**Secrétaire de séance :** Jean-François LATASTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.211-19-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ;

VU la délibération n°2023-114 du 3 octobre 2023 portant adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte du chenil de Birepoulet de Capbreton

**CONSIDERANT** la convention relative au fonctionnement de la fourrière animale du chenil de Birepoulet adoptée par le comité syndical en date du 25 juin 2024

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative au fonctionnement de la fourrière animale du chenil de Birepoulet ci-annexée

**AUTORISE** le président à signer tout document utile à la mise en œuvre du présent dossier, Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE



p.1/1